



COMMUNIQUÉ

L'association APACHES, Association des Professionnels de l'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur, a pris connaissance de l'annonce faite qu'une partie des fonds à destination du FIPHFP allait être utilisée pour financer les mesures de sécurité auxquelles les universités sont désormais soumises.

Même si la question sécuritaire est importante, il est inconcevable de laisser entendre que des fonds destinés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées soient prélevés pour la financer. Cela donne à penser que les universités peuvent choisir de ne pas répondre à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés quand elles sont confrontées à d'autres charges plus ou moins imprévues. Dans le cas présent, la question de l'inclusion des personnes handicapées devient donc secondaire voire résiduelle.

Dans une période où les universités sont invitées, à la demande du Ministère, à adopter leur schéma directeur handicap, cela est totalement incohérent et inconcevable. APACHES demande donc que soit réaffirmée la contribution des établissements d'enseignement supérieur à l'obligation et au maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés, qui peut s'effectuer par le recrutement, l'appel au secteur protégé ou par une contribution au FIPHFP dont les crédits n'ont d'autre fin que l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Pour les étudiants handicapés, que les structures handicap des universités accompagnent, cette mesure est un signal très négatif envers la volonté inclusive des établissements publics d'enseignement supérieur et des politiques publiques, dont ils sont les destinataires.

Le Conseil d'Administration d'APACHES